

M. Beatty: Le ministre m'a demandé de lui citer des cas précis dans lesquels des comptables agréés auraient réussi à obtenir ce genre de renseignement par téléphone. Le ministre est-il au courant d'une interview qui a eu lieu à l'émission «As It Happens» de Radio-Canada le 18 novembre dernier avec CEN-TA Tax Services au cours de laquelle on a révélé que c'était une coutume de longue date à son ministère de communiquer ces renseignements par téléphone? M. Ingram a déclaré que lui-même et ses collaborateurs recevaient depuis longtemps de tels renseignements par téléphone. Il a aussi indiqué que les mesures de sécurité au ministère étaient tout à fait insuffisantes depuis des années et, bien que M. Ingram ait soulevé publiquement la question, rien n'a été fait à ce sujet. Pourquoi le ministre n'est-il pas au courant de cette interview avec quelqu'un qui affirme avoir pu obtenir ces renseignements?

● (1117)

M. Guay (Saint-Boniface): En premier lieu, monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir donné un nom; j'examinerai certes la question. J'espère que cette fois-ci ce sera mieux que dans l'affaire Thompson dont il m'avait fourni le nom et au sujet de laquelle je lui ai écrit pour lui signaler que ce qu'il avait dit était inexact. Toutefois, je suis disposé à examiner la question et je répondrai au député sous peu.

Quant à écouter l'émission, j'étais trop occupé à mon bureau jusqu'à 11 h 30 du soir. Je devrais peut-être écouter des émissions de temps en temps.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

DEMANDE D'ENQUÊTE AU SUJET DE LA MOLLESSE DANS L'APPLICATION DES RÈGLES DE SÉCURITÉ—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Transports, j'aimerais poser une question au premier ministre suppléant. Depuis déjà quelques jours, le ministre des Transports a un rapport sur la situation dangereuse des mesures de sécurité de l'aviation dans le nord-ouest de l'Ontario; d'après certaines révélations subséquentes, les cadres supérieurs à Ottawa auraient bloqué les efforts des cadres régionaux en vue de renforcer les normes de sécurité. Le premier ministre suppléant peut-il dire à la Chambre si son gouvernement est disposé à instituer une enquête publique complète afin que nous sachions pourquoi les règlements visant la sécurité n'ont pas été respectés?

L'hon. Bud Cullen (ministre des Transports suppléant): Monsieur l'Orateur, tout d'abord, le ministre des Transports a signalé au comité qu'il n'avait pas autorisé le message expédié

du bureau d'Ottawa. Il n'était pas d'accord avec cette façon d'aborder la question; selon lui, il ne fallait pas prendre une décision arbitraire mais plutôt examiner les deux côtés de la question avant d'émettre un permis. Je recommande au député de prendre connaissance de la réponse que le ministre a fournie au comité. En outre, le ministère est en train d'étudier le rapport et il prendra la décision une fois qu'il aura terminé.

M. Symes: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Malgré ce que le ministre a dit, je n'en poserai pas moins ma question. Maintenant que l'on sait que l'un des critères dont les inspecteurs régionaux d'aéronefs doivent tenir compte avant de suspendre un permis, c'est, pour citer la note de service «la possibilité de mettre le ministre dans l'embarras ou entraîner des complications d'ordre politique», le ministre ne pense-t-il pas que cette seule déclaration justifierait une enquête publique? Certes, le ministre ne croit pas que les expédients politiques l'emportent sur la sécurité du public?

M. Cullen: Cela ne fait aucun doute, monsieur l'Orateur, et c'est précisément ce que le ministre des Transports a déclaré au comité. Il n'a pas autorisé l'envoi du message. Il a rejeté les raisons que l'expéditeur du message avait invoquées, et il a dit bien clairement que le rapport serait étudié très attentivement et que des mesures pertinentes seraient prises, soit qu'on fasse enquête ou qu'on renforce les directives dans certains domaines.

M. Symes: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Même si j'ai posé par deux fois la même question, je n'ai pas réussi à obtenir de réponse au sujet de l'enquête publique. Nous n'arrivons pas à savoir qui est vraiment chargé de donner ces ordres et quels ont été les résultats. Encore une fois, le ministre pourrait-il nous dire si nous pouvons compter sur une enquête publique complète, de façon que nous puissions aller au fond des choses et protéger les voyageurs du nord-ouest de l'Ontario? Le ministre doit faire plus que nous dire que certaines procédures vont devenir plus rigoureuses. C'est parce que les choses vont mal depuis trop longtemps que nous exigeons que le gouvernement nous dise qui a donné ces ordres et qu'il mette de l'ordre dans ce gâchis.

M. Cullen: Si j'ai fait état de cela, monsieur l'Orateur, c'était seulement comme solution de remplacement. Voilà pourquoi j'invite fortement le député à relire attentivement les réponses que le ministre des Transports a données au comité, précisant qu'il étudierait le rapport et qu'il prendrait les mesures appropriées, qu'il s'agisse d'une enquête publique, d'un règlement plus rigoureux, ou de n'importe quoi d'autre. Je trouve qu'on devrait considérer cette étude, au demeurant excellente, avant de tirer des conclusions.